



MAIF
 CS 90000 - 79038 NIORT cedex 9
 Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
 Ent. Régie par le Code des Assurances
 SIREN : 775 709 702
 N° intracommunautaire FR81775709702
 TVA non applicable : article 261 C 2e du CGI

Délégation Conseil de TOULON
 Résidence Audéoud - 129 rue M. Audéoud - TOULON
 Lundi au vendredi de 9h à 18h sauf jeudi 9h-13h et 15h-18h
 Téléphone : 04 94 36 88 99
 Pour nous écrire : Groupe MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort cedex 9
 Télécopie : 05 49 26 59 94 @ www.maif.fr



COTISATION ANNUELLE
2018 | avis d'échéance valant facture

8301 - 1614492 R

□ 4411

N° de sociétaire : 1614492 R

CARIOU ISABELLE
 774 CHEMIN DES GINESTES
 83330 LE BEAUSSET

Chère sociétaire,

La cotisation annuelle vient à échéance le 1er janvier de chaque année.

Le présent avis d'échéance précise le montant et les modalités de paiement de la cotisation pour la période d'assurance s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2018 et récapitule les risques déclarés, à l'exclusion des véhicules dont l'assurance définitive est en attente, au 24/11/2017.

Nous vous invitons à **vérifier l'exactitude de chacune de ces informations**. Si celles-ci ne correspondent plus à la réalité de votre situation, contactez-nous au 04 94 36 88 99.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Chère sociétaire, nos sentiments mutualistes.

La MAIF

Récapitulatif de vos contrats et de leurs cotisations annuelles en €	HT	TTC
VAM - L'assurance du véhicule et des risques de la conduite	173,07	224,28
PACS - L'assurance corporelle du conducteur et des siens	44,52	48,53
RAQVAM - L'assurance de la vie quotidienne et de l'habitation	434,29	487,99
OFFRE METIERS DE L'EDUCATION - La protection des risques professionnels	33,56	35,00
Contribution solidarité victimes terrorisme infractions		11,80
Frais d'échéance		8,11
TOTAL TTC :		815,71 €

Vous avez opté pour le paiement mensuel

Dans le cadre du contrat de mensualisation, vous avez déjà payé 597,00 € au titre de la cotisation 2018.

Il vous reste donc à régler 218,71 €. Les mensualités seront prélevées sur votre compte n° FR7618315100000429556881438 selon le calendrier suivant :

Date de prélèvement	8 janvier 2018	7 février 2018	7 mars 2018	9 avril 2018
Montant en euros	54,67	54,67	54,67	54,70

Le non-paiement d'une cotisation due est susceptible d'entraîner des frais d'impayé de 7,10 €.